Question orale de M. Hublet : Participation citoyenne des Ucclois à la vie de la commune.

M. Hublet rappelle que, durant ce dernier mois de septembre, principalement lors de la Fête des voisins ou du Dimanche sans voiture, plusieurs Ucclois se sont mobilisés pour organiser des rencontres citoyennes dans leur quartier, sous des formes diverses. Il y a eu notamment des animations rue du Repos, rue Vanderkindere ou rue Groeselenberg, un repas rue du Coq, un apéritif avenue des Statuaires ou rue Langeveld.

Lors de ces journées, les mandataires ont pu croiser des citoyens de toutes catégories sociales et culturelles. Ceux-ci se sont exprimés sur les thématiques locales qui leur tiennent à cœur (voirie, propreté, circulation, voisinage). Les élus ont pu les informer directement du contenu des décisions politiques communales ou régionales ainsi que de leur processus d'élaboration.

Ces moments de convivialité et de rencontre développent la démocratie locale et contribuent certainement à entretenir le « mieux vivre ensemble » au sein de la commune. Ils donnent lieu à des échanges d'information, des débats en tous genres et des réflexions sur la vie de quartier. D'ailleurs, la commune soutient parfois ces réunions en y apportant une aide logistique.

Certes, divers mécanismes de participation existent déjà au sein de la commune. Il s'agit de procédés passifs (informations via le site communal, le Wolvendael, Fix my street) ou de mécanismes institutionnalisés, prévus et encadrés par le droit, et mis en œuvre au travers de procédures, comme les commissions de concertation, ou encore via les conseils consultatifs des jeunes ou de la personne porteuse de handicap, créés lors de cette législature.

D'autres initiatives privées très actives et efficaces, telles que les comités de quartier, existent aussi à Uccle. Ceux-ci sont pour la plupart réunis au sein de l'Association des comités de quartier ucclois (ACQU) qui, chaque trimestre, distribue une lettre très bien documentée aux habitants. D'ailleurs, son conseil d'administration collabore parfois avec l'administration communale, quoiqu'il ne soit peut-être pas toujours très bien entendu.

La commune est par excellence l'autorité publique de proximité et le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. Les citoyens souhaiteraient pouvoir faire état des problèmes quotidiens au sein de leur quartier d'une manière simple, rapide et efficace. Trop souvent, les réponses tardent.

M. Hublet rappelle que la semaine dernière, les membres du Conseil communal ont reçu leur invitation aux « Rencontres de participation citoyenne », organisées prochainement par le Collège. Considérant qu'il s'agit d'une bonne initiative, le groupe CDH a l'intention d'y participer et souhaite que le compte-rendu de ces réunions soit transmis au Conseil communal.

Le groupe CDH estime qu'il y a lieu de faire davantage pour améliorer la participation citoyenne dans commune.

Le Collège ne pourrait-pas confier à un échevin la mission de centraliser les informations relatives aux initiatives de participation citoyenne ?

Le Collège pourrait-il organiser un groupe de travail afin de plancher sur l'amélioration de la participation citoyenne à l'action du Conseil communal, réaliser un état des lieux des démarches existantes et procéder à un brainstorming des projets souhaitables, tels que le développement de nouveaux conseils consultatifs ?

Lors de la séance du 28 mars 2016 du Conseil communal, M. Hublet avait d'ailleurs invité le Collège à réfléchir à la création d'un conseil consultatif de la personne âgée. Le groupe CDH maintient cette demande, et ce d'autant plus qu'un décret définissant les modalités de création d'un tel conseil au sein des communes bruxelloises a été voté récemment au Parlement.

Le Collège pourrait-il envisager le développement à Uccle de la plate-forme « Fluicity », afin de favoriser une participation plus intense des citoyens aux décisions publiques ? Cette start-up franco-belge cherche à établir un dialogue entre les citoyens et les élus via une application mobile et un site web. Les communes d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Pierre l'ont adoptée.

<u>M. le Président</u> rappelle qu'Uccle a joué un rôle précurseur dans les processus de participation citoyenne puisque, sous le mayorat de Jacques Van Offelen, elle a été une des premières communes à initier ce type de démarche. La participation des citoyens, modeste au départ, a pris de l'ampleur au fil des ans et est notamment mobilisée dans le cadre de structures telles que la très active Association des comités de quartier ucclois (ACQU).

Le Collège a prévu l'organisation de toute une série de soirées consacrées à la participation citoyenne. Les remarques, positives ou négatives, qui seront émises à l'occasion de ces soirées ne manqueront pas d'être prises en compte.

De plus, Uccle est une commune où, de manière générale, la proximité entre les citoyens et les élus est bien réelle, puisque les membres du Collège sont en contact permanent avec les citoyens

L'administration communale établira un compte-rendu des différentes séances d'information, prévues sur 7 zones différentes afin de quadriller l'ensemble du territoire communal.

M. le Président n'est pas hostile a priori à la formation d'un groupe de travail mais estime qu'il faut voir comment se dérouleront les séances d'information avant de prendre une décision à cet égard. Toutefois, les éléments avancés par M. Hublet dans son intervention constituent assurément une très bonne feuille de route pour progresser en cette matière.

M. l'Echevin Biermann signale que la première administration communale à avoir été contactée par les créateurs de Fluicity, à l'époque où la plate-forme n'était encore qu'un concept, est précisément celle d'Uccle. Ces échanges initiaux ont été particulièrement constructifs. Cependant, vu que ce type d'activité a connu un grand développement sur les réseaux sociaux, il faudra passer par une procédure de marché public pour déterminer avec quelle plate-forme il convient d'élaborer un projet. Toutefois, l'utilisation des nouvelles technologies dans la perspective du rapprochement entre les citoyens et l'administration requiert une éducation du public. L'instauration du système Fix my street est un élément qui contribue à cet objectif. L'engagement d'un chargé en communication, responsable entre autres du profil Facebook de la commune, répond aux mêmes préoccupations.

La participation des citoyens est aussi assurée selon des voies plus classiques, notamment lors des enquêtes publiques. M. l'Echevin Biermann signale qu'une analyse sur la pertinence des outils d'enquête a été réalisée par des étudiants de l'école de commerce Solvay à l'occasion de l'enquête publique relative au Plan d'action communal de stationnement (PACS).

Il souligne aussi le dialogue fructueux mené avec les comités de quartier regroupés au sein de l'ACQU.